



100 % DES ÉLECTEURS SONT PIÉTONS !

Première des mobilités, la marche à pied,
une compétence des municipalités !



RETROUVER LE PLAISIR DE MARCHER DANS NOTRE VILLE !

Il ne suffit pas d'élargir quelques trottoirs, de piétonner quelques rues le dimanche, de créer quelques zones de rencontre pour redonner à la marche à pied toute sa place dans notre ville.

La vie au quotidien du piéton était déjà compliquée : trottoirs encombrés, chantiers à contourner, discontinuité des cheminements isolant les quartiers, rues très circulées à traverser, air vicié par la circulation automobile.

Elle s'est sérieusement dégradée dans nos villes ces dernières années par le développement de modes de déplacement créant de l'insécurité : effet de coupure des tramways, pistes et bandes cyclables peu reconnaissables, franchissement de feu rouge par les cyclistes, cyclistes à contre-sens (**danger pour les personnes en situation de handicap visuel et auditif**), invasion des trottinettes (EDPM), circulation et stationnement sur les trottoirs des deux-roues (motos, vélos, trottinettes, ...), invasion d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), stationnement sauvage des automobiles sur les trottoirs et souvent légalisés à cheval sur trottoir/chaussée à la peinture blanche, non conforme au Code de la route.

Une ville est agréable à vivre si elle a un réseau de cheminements piétonniers qui permet aux administrés, en particulier les enfants et les seniors et aux visiteurs d'accéder à pied aux multiples activités commerciales, de loisirs, confortablement et en toute sécurité.

Cela suppose la **nécessité d'une stratégie piétonne qui conduit à prendre** certaines mesures fortes touchant à l'urbanisme, l'aménagement et la gestion des coupures urbaines.

C'est pourquoi, l'association **60 Millions de Piétons** demande aux candidats aux élections municipales de s'engager, s'ils sont élus :

- À ratifier la charte internationale de la marche,
- À élaborer un « **Plan marche** » dans la continuité du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), en concertation avec les associations et à le mettre en œuvre avec des échéances planifiées et un calendrier, puis rendre compte durant le mandat,
- À mettre en place un comité extra-municipal de suivi de ce Plan,
- À nommer dans chaque ville **un(e) référent(e) PIÉTON** ayant pour mission de développer une culture piétonne, d'être à l'écoute des plaintes des piétons et de les traiter, de solliciter des audits de sécurité des aménagements piétons à venir ou existants.

60 Millions de Piétons est à la disposition des candidats pour apporter sa connaissance du terrain et son expertise pour bâtir ce projet.